

Lignes directrices du programme du Fonds de recherche d'atténuation des impacts climatiques

Aperçu

Dans le cadre du plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick et pour s'aligner avec les objectifs fédéraux et provinciaux quant à la transition vers une économie à faible émission de carbone, la FINB est heureuse de s'associer à la province du Nouveau-Brunswick pour financer la recherche qui contribuera à relever le défi posé par le changement climatique. Le Fonds de recherche sur les impacts climatiques de la FINB ciblera les travaux visant à atténuer les changements climatiques (réduction de l'étendue de ces changements) ou à s'adapter à ces changements (compréhension et gestion de ces derniers). Il s'adresse aux acteurs de la recherche appliquée et vise à favoriser l'élaboration de solutions très diverses. Il s'agit notamment des projets de mise au point de nouvelles technologies susceptibles d'être mises en œuvre sur le plan commercial ou industriel, ainsi que des projets permettant de mieux comprendre les conséquences du changement climatique pour l'environnement et les communautés.

Le Fonds de recherche sur les impacts climatiques comporte deux volets.

Le volet **d'Atténuation des changements climatiques et développement des technologies propres** se rapporte aux innovations susceptibles de minimiser les émissions de carbone et d'accélérer le passage à des technologies plus propres. Ce financement vise à soutenir les premières étapes (NMT 2 à 5) de ces innovations et à créer un ensemble de technologies favorisant d'autres développements et des investissements ultérieurs.

Le volet **d'Adaptation aux changements climatiques, impacts environnementaux et sociaux** se rapporte à la recherche sur l'adaptation au changement climatique, y compris la recherche qui façonnera les politiques et les stratégies de protection de l'environnement et des ressources naturelles. Ce volet se rapporte également à la recherche sur les effets humains et sociaux du changement climatique, notamment sur la santé de notre population, nos communautés et la société en général.

La FINB sollicite, pour ces deux volets, des demandes allant de 30 000 \$ à 90 000 \$. La plupart des projets devront être achevés en 9 à 18 mois, jusqu'à un maximum de 24 mois. Les projets doivent comprendre une forte composante de formation du personnel hautement qualifié (étudiants ou professionnels de la recherche) ainsi que faire appel à un partenaire non universitaire (par exemple, un partenaire industriel ou de transfert de connaissances).

Les lignes directrices et les critères du programme, pour chaque volet, sont présentés ci-dessous.

1. Atténuation des changements climatiques et développement des technologies propres

Les innovations susceptibles d'améliorer la durabilité environnementale de notre économie ou d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre constituent des outils essentiels dans la lutte contre le changement climatique. Ce volet vise à financer la recherche liée à l'élaboration de solutions qui, une fois mises en œuvre, auront des effets concrets sur la durabilité et atténueront le changement climatique. Il permettra de constituer, au Nouveau-Brunswick, un ensemble d'innovations répondant aux besoins de la province, pouvant aussi être exportées pour relever le défi climatique dans un contexte mondial. Notre objectif est de soutenir le plus largement possible les innovations liées aux

technologies propres, donc les chercheurs de la province sont encouragés d'examiner le potentiel de mise en application de leurs travaux actuels pour relever les défis ayant un impact sur l'environnement. Voir ci-dessous la liste des critères à prendre en compte pour présenter une demande.

Critères :

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants selon une échelle de 1 à 10. Un maximum de 10 points peut être attribué à chaque critère.

- Le projet comporte-t-il un plan détaillé relatif à une innovation liée aux technologies propres ou au changement climatique? Le gouvernement du Canada définit les « technologies propres » comme suit : 1) technologies améliorant la protection de l'environnement ainsi que la réduction de la pollution et la dégradation de l'environnement; 2) technologies pouvant entraîner une utilisation plus efficace des ressources naturelles; 3) création de produits qui consomment beaucoup moins de ressources et d'énergie que les quantités établies dans la norme industrielle. L'annexe ci-dessous présente la liste non exhaustive des domaines pouvant être considérés comme des technologies propres.
- Le projet comporte-t-il une évaluation fondée sur les données du niveau de maturité technologique (NMT) de la technologie en question? Le projet devrait se situer au NMT 3, 4 ou 5 et au moins au NMT 2. Le plan décrit-il comment la technologie progressera en matière de l'échelle de NMT?
- Le projet fait-il appel à un ou à plusieurs partenaires (idéalement de l'industrie, mais peut également être d'un organisme à but non lucratif)? En ce qui concerne les projets se trouvant à un NMT plus bas, le partenaire peut contribuer au niveau de consultations techniques ou de conseils sur le potentiel de développement commercial. Le projet comporte-t-il un plan pour la participation du ou des partenaires dans la commercialisation (p. ex., travail de validation, application à plus grande échelle, consultations techniques, etc.)? Un projet de suivi est-il possible?
- Le projet accorde-t-il une place importante à la formation du personnel hautement qualifié? Un ou plusieurs chercheurs (étudiants ou professionnels de la recherche) seront-ils engagés à temps plein pendant toute la durée du projet?
- Le plan de travail et les étapes présentés dans la demande semblent-ils réalisables compte tenu de la description des tâches du personnel et des compétences décrites?
- Le projet comprend-il suffisamment de fonds à effet de levier? Au moins un tiers du projet doit être financé à partir d'autres sources. Les subventions actuelles ou nouvelles de la FINB sont admissibles comme levier.
- La demande est bien rédigée et complète. La personne chargée d'examiner la demande peut facilement évaluer le projet en fonction des critères ci-dessus.

Durée du projet :

Le projet doit être achevé en 9 à 18 mois, et au maximum en 24 mois.

Montant de la subvention :

Le montant maximal accordé, pour un seul projet, est de 90 000 \$.

Dépenses admissibles :

- Salaires des étudiants ou des professionnels de la recherche
- Achat de petits équipements ou de fournitures de laboratoire, de matériel et de réactifs
- Frais de déplacement pour la collecte de données ou l'utilisation d'installations au cours du projet
- Frais de rédaction et de création de la propriété intellectuelle (demandes de brevets, etc.)
- Coûts des essais ou du prototypage par des tiers
- Activités de transfert des connaissances ou collaborations avec l'industrie.

Cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez détailler les dépenses dans la section du budget de la demande.

Champs pour la demande dans le portail

1. Résumé
2. Fournissez une description de la recherche, y compris le calendrier et les étapes prévues.
3. Décrivez comment la technologie ou l'innovation proposée est une technologie propre ou contribue à l'atténuation du changement climatique. Définition du terme « technologies propres » : 1) technologies améliorant la protection de l'environnement ainsi que la réduction de la pollution et la dégradation de l'environnement; 2) technologies pouvant entraîner une utilisation plus efficace des ressources naturelles; 3) création de produits qui consomment beaucoup moins de ressources et d'énergie que les quantités établies dans la norme industrielle. Voir l'annexe ci-dessous pour une liste non exhaustive des domaines pouvant être considérés comme des technologies propres.
4. Décrivez le potentiel de commercialisation et fournissez une évaluation du niveau de maturité technologique (NMT) actuel du projet.
 - a. Décrivez les partenaires de l'industrie participant au projet ou qui pourraient y participer.
 - b. Décrivez le potentiel de création de propriété intellectuelle.
5. Présentez l'équipe et sa capacité à effectuer le travail proposé. Combien de personnes hautement qualifiées participeront au travail? Décrivez les possibilités d'apprentissage offertes aux personnes hautement qualifiées participant au projet.
6. Montant demandé à la FINB
7. Tableau du budget
8. Sources du financement à effet de levier

2. Adaptation aux changements climatiques, impacts environnementaux et sociaux

Les stratégies d'adaptation au changement climatique sont tout aussi importantes que les nouvelles technologies d'atténuation du changement climatique. Le changement climatique menace grandement l'environnement, les ressources naturelles, les communautés et la santé de la population de notre province. L'adoption d'une stratégie globale permettant de comprendre les effets du changement climatique et les moyens d'adaptation aidera le Nouveau-Brunswick à agir de manière proactive pour atténuer les effets économiques et sociaux négatifs du changement climatique pour notre province. Les projets visés par ce volet comporteront un ou plusieurs des éléments suivants : 1) potentiel de minimisation des effets du changement climatique sur l'environnement ou d'amélioration de notre capacité d'adaptation; 2) améliorer les stratégies ou les politiques en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources; 3) cibler les défis que présente le changement climatique pour la santé et la société en général.

Critères :

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants selon une échelle de 1 à 10. Un maximum de 10 points peut être attribué à chaque critère.

- Les travaux de recherche décrits contribueront-ils à la compréhension des effets du changement climatique ou des façons dont le Nouveau-Brunswick peut mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour minimiser les effets du changement climatique? Tous les aspects des effets du changement climatique peuvent être pris en compte, y compris les effets sur l'environnement, les ressources naturelles, les communautés et la santé de la population.
- La demande décrit-elle les besoins en recherche dans le domaine proposé et explique-t-elle comment la recherche contribuera à des changements en matière des politiques économiques, sociales ou de santé?
- Le projet fait-il appel à un ou à plusieurs partenaires pour le transfert de connaissances (secteur privé ou public) qui pourraient utiliser les résultats ou les données découlant de la recherche? Il peut s'agir d'un organisme gouvernemental, d'une municipalité, d'un réseau de la santé, etc.? Un projet de suivi est-il possible? Le projet comprend-il un plan solide de transfert des connaissances et résultats issus de la recherche?
- La formation du personnel hautement qualifié constitue-t-elle une partie importante du projet? Un ou plusieurs chercheurs (étudiants ou professionnels de la recherche) seront-ils engagés à temps plein pendant toute la durée du projet?
- Le plan de travail et les étapes présentés dans la demande semblent-ils réalisables compte tenu de la description des tâches du personnel et des compétences décrites?
- Le projet comprend-il suffisamment de fonds à effet de levier? Au moins un tiers du projet doit être financé par d'autres sources. Les subventions actuelles ou nouvelles de la FINB sont admissibles comme levier.
- La demande est bien rédigée et complète. La personne chargée d'examiner la demande peut facilement évaluer le projet en fonction des critères ci-dessus.

Durée du projet :

Le projet doit être achevé en 9 à 18 mois, et au maximum en 24 mois.

Montant de la subvention :

Le montant maximal accordé, pour un seul projet, est de 90 000 \$.

Dépenses admissibles :

- Salaires des étudiants ou des professionnels de la recherche
- Achat de petits équipements ou de fournitures de laboratoire, de matériel et de réactifs
- Frais de déplacement pour la collecte de données ou pour l'utilisation d'installations au cours du projet
- Coûts des essais ou de la collecte de données par des tiers
- Activités de transfert de connaissances ou collaborations avec des partenaires

Cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez détailler les dépenses dans la section du budget de la demande.

Champs pour la demande dans le portail

1. Résumé
2. Fournissez une description de la recherche, y compris le calendrier et les étapes prévues.
3. Expliquez comment la recherche contribuera à la compréhension des effets du changement climatique ou des façons dont le Nouveau-Brunswick pourra mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour minimiser les effets du changement climatique. Les domaines dans lesquels le projet pourrait avoir des impacts incluent l'environnement, les ressources naturelles, les communautés et la santé de la population.
4. Présentez le plan pour le transfert des connaissances et des résultats issus de la recherche. Expliquez le besoin pour cette recherche et pourquoi aura-elle un impact.
 - a. Indiquez les partenaires (secteur public ou privé) participant au projet ou qui pourraient y participer.
 - b. Décrivez le potentiel de changements de politique résultant du projet.
5. Présentez l'équipe et sa capacité à effectuer le travail proposé. Combien de personnes hautement qualifiées participeront au travail? Décrivez les possibilités d'apprentissage offertes aux personnes hautement qualifiées participant au projet.
6. Montant demandé à la FINB
7. Tableau du budget
8. Sources du financement à effet de levier